



## Accusation d'agression et de dégradation

-----  
Par soynelim

Bonjour,

J'ai loué en décembre un Airbnb avec un « associé » pour deux semaines en plein Paris (pour un total de 3000?)

Celui-ci a annoncé après une semaine ne plus vouloir continuer l'aventure, et souhaite utiliser l'appartement pour de nouveaux projets avec de nouveaux associés

Je demande alors un remboursement de 1500? ce qui correspond à la moitié de semaine que je n'utiliserais pas, il refuse à de multiples reprises (8 captures d'écran de refus)

J'arrive à négocier une discussion en bas de l'appartement, j'essaye de le faire sortir pour discuter sans que ses nouveaux associés puissent prendre et il s'est littéralement mis à paniquer, s'est jeté par terre, m'a roué de coup et m'as supplié de ne rien lui faire? probablement à t'il cru que j'allais l'agresser à l'extérieur (spoiler : non)

A force de discussion et non sans peine, je finis par récupérer l'appartement pour les jours suivants, lui, prend un hôtel, bref, nos chemins se séparent.

J'aurais préféré les 1500? évidemment, mais il était en panique je me sentais mal alors j'ai accepté l'appartement même si je n'en avais pas grande utilité.

Le soir même je confie l'appartement à un ami et une soirée est organisée, malheureusement ça a vrillé (bagarre, vitre cassées, douche explosé, tache de vin partout)

J'ai reçu aujourd'hui hier pour m'informer qu'une plainte pour « Violence et dégradation » avait été déposée contre moi par mon « associé »

Je suis convoqué aujourd'hui à 14H

Évidemment je vais nier la violence étant donné qu'elle n'a pas eu lieu.

Mais pour les dégradations c'est plus délicat, j'ai un part d'implication c'est indéniable, mais je n'ai pas l'argent pour payer les réparations.

Mes questions sont les suivantes :

- À t'il le droit de porter plainte pour dégradation étant donné que les dites dégradations ont été commises sur un bien qui ne lui appartenait pas. C'est pas au propriétaire du Airbnb de faire ça ?
- Que me recommandez vous niveau défense ? Nier ? Reconnaître ma responsabilité ?
- Étant donné que c'est lui qui a fait la réservation, avec un compte validé avec son identité, n'est t'il pas le seul garant de la sécurité de l'appartement ? Au niveau des conditions de Airbnb j'entends.
- À votre avis, quelle est la solution qui va m'être proposé aujourd'hui au commissariat ? Remboursement contre annulation de la plainte ou quelque chose du style ?

Merci d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

A votre place j'irais vite consulter un avocat.

En tant que locataire, vous êtes responsable sur le plan civil vis-à-vis du bailleur des dégradations, même si ce sont vos invités qui ont tout cassé.

Et pour les violences, c'est au plan pénal que vous devez assumer.

Tout nier est toujours possible, mais vous pourriez le regretter car votre mauvaise foi pourrait être démontrée.

-----  
Par soynelim

Le locataire est mon associé, par moi, d'où ma question.

Il n'y a pas eu de violence, c'est précisé.

Merci de lire les post avant d'y répondre.

-----  
Par yapasdequoi

C'est vous qui le dites, mais rien ne le prouve.  
Voyez un avocat. Je n'ai rien à ajouter (vu votre amabilité)